

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE
DE BRIVE-VOUTEZAC

BRUN Mathieu
05.55.25.27.64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle
Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle
Épreuves écrites
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2
européen)

Conditions d'accès :

Pour pouvoir entrer au centre de formation pour obtenir le diplôme BPJEPS mention APT, certaines conditions sont requises : - Être âgé de 18 ans minimum - Être titulaire du PSC1 (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité) - Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation - Satisfaire aux tests de sélection BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physique pour Tous » Test n°1 : test navette « Luc Léger » Test n°2 : test d'habileté motrice OU Être titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 (publiée au Bulletin officiel de la jeunesse et des sports) Les objectifs de ces exigences sont de vérifier si le candidat peut suivre un cursus de formation. Les tests de cette formation sont communs à tous les organismes. Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Oui

Objectif de la formation

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, BPJEPS, exerce le métier d'animateur dans une association, un club sportif ou une entreprise. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur). Avec la mention activités physiques pour tous, il peut encadrer, pour tout type de public, la pratique d'activités physiques diversifiées en initiation ou en loisir dans un objectif de santé et de bien-être. Il participe à la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics, l'éducation à la citoyenneté au respect de l'environnement.

Contenu et modalités d'organisation

Le BP JEPS est obtenu par capitalisation de 4 unités (UC). ? Deux UC transversales à l'ensemble des BP JEPS : • UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, Contribuer au fonctionnement d'une structure. • UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. Cette UC demandera aux candidats de concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation. ? Une Unité Capitalisable spécifiques à la formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous : • UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "Activités physiques pour tous". Cette UC demandera aux candidats de concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage. ? Une Unité Capitalisable propre à la mention A.P.T. : • UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention "Activités Physiques pour Tous" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage. Cette UC de validera les compétences permettant de : - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention, - Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention, - Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé
Commentaires sur la parcours personnalisable Selon planning d'alternance

Validation(s) Visée(s)

**BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous - Niveau
4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00353241	du 11/09/2023 au 18/10/2024	Voutezac (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	
00353238	du 11/09/2023 au 18/10/2024	Voutezac (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	
00425071	du 09/09/2024 au 25/10/2025	Voutezac (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	
00425115	du 09/09/2024 au 25/10/2025	Voutezac (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC			
00513443	du 08/09/2025 au 23/10/2026	Voutezac (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	
00513445	du 08/09/2025 au 23/10/2026	Voutezac (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC			